



# LES 5 ETAPES POUR LOUER VOTRE PREMIER APPARTEMENT

C'est le grand jour ! Vous venez de quitter le cocon familial et avez commencé vos démarches en termes de recherche de logement. Pour se faire, il est indispensable de ne manquer aucune étape pour satisfaire la quête de votre premier nid douillet.

## 1. Montez votre dossier locatif

Il est tout d'abord nécessaire d'avoir une garantie de paiement du loyer physique (famille, amis) ou de type CLE (caution locative étudiante) ou cautionnement bancaire. Ensuite, vous devrez réunir une **liste de documents** (originaux et copies) tels que :

- ▶ votre pièce d'identité
- ▶ vos derniers bulletins de salaire (originaux et copies)
- ▶ votre contrat de travail (original et copie)
- ▶ votre dernier avis d'imposition (original et copie)
- ▶ votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- ▶ vos dernières quittances de loyer du logement occupé (originales et copies)

Le garant de votre location devra lui aussi fournir les mêmes documents ainsi qu'une copie de l'avis de taxe foncière.

## 2. Démarrez votre recherche d'appartement

Après avoir dument monté votre dossier locatif, vous allez démarrer la **recherche de votre logement**. En fonction de vos ressources et de vos critères, vous pourrez opter pour un appartement en agence ou de particulier à particulier.

### 3. Faites un maximum de visites

Après avoir sélectionné un panel de logements, vous allez pouvoir passer à la **phase des visites** et vous projeter réellement (ou pas).

Maximisez les visites et n'oubliez pas d'observer au mieux l'état de l'appartement : cuisine, salle de bain, toilettes, chambre, mur, plafond, sol, fenêtres et renseignez-vous sur toute humidité anormale, sur les conditions de chauffage, l'isolation ainsi que la présence ou non d'une connexion internet.

### 4. Acceptez les refus ... et signer enfin un bail !

Après un ou plusieurs refus de propriétaires, vous venez de recevoir (enfin) une réponse positive et devez, avant de vous réjouir trop vite, **signer un bail**.

Le bail est un contrat de location signé par le propriétaire et vous-même. Sur celui-ci figure votre date d'entrée, la durée de la location et le montant du loyer mensuel fixé.

Lors de cette étape, vous devrez sortir votre chéquier et remettre **un premier mois de loyer, un dépôt de garantie** et, des frais de dossier ainsi que des honoraires si vous êtes passé par une agence, et, enfin, vous devrez souscrire à une assurance habitation.

### 5. Etablissez l'état des lieux

L'état des lieux est **une étape plus qu'importante** pour vivre le plus sereinement possible dans votre appartement, et de le quitter plus tard, sans litige avec le propriétaire.

L'état des lieux doit être rédigé et signé par les deux parties. Lors de cette étape, vous allez devoir observer dans les moindres détails chaque pièce de l'appartement afin de noter toutes possibles dégradations : rayure, fissure, cassure, brûlure, problèmes d'évacuation, d'eau chaude ...etc.

## IMMOJEUNE VOUS ACCOMPAGNE

### Trouvez votre logement étudiant en quelques clics !



“ Vous cherchez un logement étudiant pour la rentrée ou en cours d'année ?  
Sachez qu'ImmoJeune dispose d'un panel de 80 000 locations, colocations, sous-locations et appartements en résidences étudiantes. Rendez-vous sur [www.immojeune.com](http://www.immojeune.com). ”